

Conseil Communautaire du 23 Septembre 2019

Date d'envoi de la convocation : 17 Septembre 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de Procurations : 7
Nombre de Votants : 77

PRÉSIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, M. Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN,

Suppléants : M. Pierre AUBRUN (Suppléant de VIGNOLES),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Nadine BELISSANT-REYDET à Mme Marie-France BRAVARD,
M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
M. Fabrice JACQUET à Mme Isabelle BIANCHI,
Mme Martine BOUGEOT à Mme M. Patrick FERRANDO,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Michel PICARD,
M. Christian GHISLAIN à M. Patrick MANIERE,
M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mmes et M. Maurice CHAPUIS, Justine MONNOT, M. TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Gabriel FOURNIER, Christophe MONNOT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jérôme BILLARD, Thierry LAINE, Annie BARAT, Philippe CESNE, Claude BACOULON, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Henri TUDELA.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE

EVOLUTION DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE) : MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPEE)

M. BOLZE, rapporteur, rappelle que le Pays Beaunois porte, depuis mai 2016, pour le compte de ses intercommunalités, une Plate-forme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) chargée d'accompagner les projets privés de rénovation énergétique et de mobiliser les réseaux professionnels (entreprises, acteurs de l'immobilier, banques, ...).

Véritable porte d'entrée sur le territoire du Pays Beaunois, la PTRE est un espace d'accueil, d'information et d'orientation des habitants sur toutes les questions ayant trait à la rénovation énergétique. Elle permet d'accompagner au plus près les particuliers afin de concrétiser leur projet de travaux en leur offrant un service de proximité, gratuit et indépendant. Depuis son ouverture, la PTRE a ainsi accueilli et informé plus de 800 personnes et instruit 80 dossiers d'aide aux travaux pour le compte des EPCI (hors dossier ANAH).

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite déployer un Service Public pour l'Efficacité Énergétique (SPEE) afin d'amplifier les dynamiques et multiplier les projets ambitieux de rénovation de l'habitat privé. Celui-ci s'inscrit dans le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) identifié dans la Loi n° 2015-992 du 7 août 2015 de Transition Énergétique pour la croissance verte (LTEcv).

Compte tenu des résultats très positifs de la PTRE du Pays Beaunois, le territoire est bien placé pour s'engager dans le déploiement du SPEE.

M. BOLZE explique que la mise en place de ce nouveau service sur le territoire permettra de renforcer le travail déjà engagé auprès des particuliers avec :

- un nouveau rôle de guichet unique pour les questions de rénovation énergétique. Tous les publics seront désormais dirigés vers la Plate-Forme, en lieu et place notamment de l'espace info énergie et de l'ANAH. Les moyens humains seront renforcés en conséquence, avec la création d'un 3ème poste financé à 80% par la Région,
- de nouveaux services pour un suivi technique complet de leur projet : en plus des étapes 1 (conseils) et 2 (réalisation d'une feuille de route) actuelles, il sera désormais possible d'accompagner les projets en phase travaux (étape 3) et post travaux (étape 4) via une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Avec le SPEE, la PTRE se donne pour objectif d'accompagner dès 2020 au moins 500 foyers et de prescrire au moins 75 audits complets des logements (audit EFFILOGIS), pour atteindre au final 700 foyers, 175 audits en 2022 et 47 AMO. A ces chiffres d'audits, s'ajouteront les foyers qui opteront pour un financement ANAH plus classique.

L'Assemblée Générale extraordinaire du Pays Beaunois, réunie à Beaune le 10 avril 2019, a ainsi validé le principe d'une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt émis par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de ce déploiement territorial et ainsi de faire évoluer la PTRE en PTRE-SPEE.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, en date du 4 juillet 2019, a retenu la candidature du Pays Beaunois et l'invite à formaliser son engagement définitif par le dépôt officiel d'une demande de subvention.

Financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté à 80% sur les postes d'ingénierie, de communication, de co-financement des audits pour le public très modeste, et de 20 à 80% pour la prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), ce dispositif nécessite un engagement financier des EPCI adhérents au Pays Beaunois, de 20% minimum afin de :

- supprimer le reste à charge des prestations pour les ménages très modestes,
- diminuer celui-ci pour les autres.

Le budget prévisionnel de ce dispositif, calculé pour une période de 3 ans, a été calé sur des objectifs en nombre d'accompagnement.

Il comprendra :

- une part fixe destinée à co-financer les postes d'animation et de communication selon une répartition au nombre d'habitants (la cotisation était de 0,20 €/an/habitants en 2019, elle sera de l'ordre de 0,24 € en 2020),
- une part variable en fonction du nombre de foyer par l'EPCI mobilisant les audits EFFILOGIS et la prestation d'AMO (représentant une cotisation supplémentaire de l'ordre de 0,15 €/an/habitants).

Il se traduira par une hausse des cotisations des différents membres au Pays Beaunois, principalement due à l'ajout de la part variable, correspondant aux nouveaux services délivrés par la Plate-forme.

La cotisation de la Communauté d'Agglomération Beaune Cote et Sud, qui était de 10 786 € en 2019, sera ainsi de l'ordre de 18 938 € pour 2020. Elle augmentera progressivement jusqu'en 2022 en raison d'objectifs de réalisation d'audit et d'accompagnement AMO de plus en plus ambitieux.

Cette cotisation sera votée annuellement dans le cadre du budget de la collectivité, avec une révision annuelle de la part variable en fonction des objectifs fixés et atteints chaque année. L'enveloppe financière consacrée à cette part variable pour 3 ans constituera un plafond qui ne pourra pas être dépassé, sauf décision de l'EPCI concerné.

M. BOLZE rappelle au Conseil, que ce dispositif :

- répond aux orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en matière d'amélioration de la qualité énergétique du parc de logements,
- s'inscrit dans le cadre du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) : action n°1.3.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- CONFIRME son engagement dans le futur dispositif PTRE-SPEE porté par le Pays Beaunois,
- AUTORISE le Pays Beaunois à porter le dispositif PTRE-SPEE sur son périmètre pour une période de 3 ans,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel sur 3 ans pour la prise en charge de l'ingénierie, de la communication, du financement des audits pour le public très modeste et du financement de l'accompagnement Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'ensemble des bénéficiaires, tel que présenté en annexe.

**EVOLUTION DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE
(PTRE) : MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPEE)**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

**Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**



Jean-François PONS

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télécours citoyen (www.telécours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/10/2019

Annexe : plan de financement prévisionnel

Les cotisations sont calculées au poids de population.

COTISATION CABCS

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Cotisation socle (€) | 12 943 | 12 943 | 12 943 |
| Cotisation part variable (€) | 5 995 | 11 355 | 18 478 |
| Cotisation totale (€) | 18 938 | 24 298 | 31 421 |
| <i>Cotisation supp par rapport à 2019</i> | <i>8 152</i> | <i>13 152</i> | <i>20 365</i> |

COTISATION CC Gevrey-Nuits

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Cotisation socle (€) | 7 327 | 7 327 | 7 327 |
| Cotisation part variable (€) | 3 394 | 6 428 | 10 460 |
| Cotisation totale (€) | 10 721 | 13 755 | 17 787 |
| <i>Cotisation supp par rapport à 2019</i> | <i>4 615</i> | | |

COTISATION CC Rives-de-Saône

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Cotisation socle (€) | 5 086 | 5 086 | 5 086 |
| Cotisation part variable (€) | 2 355 | 4 462 | 7 260 |
| Cotisation totale (€) | 7 441 | 9 548 | 12 346 |
| <i>Cotisation supp par rapport à 2019</i> | <i>3 203</i> | | |

COTISATION CC Pouilly-Bligny

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Cotisation socle (€) | 2 172 | 2 172 | 2 172 |
| Cotisation part variable (€) | 1 006 | 1 906 | 3 101 |
| Cotisation totale (€) | 3 178 | 4 078 | 5 273 |
| <i>Cotisation supp par rapport à 2019</i> | <i>1 368</i> | | |